

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Exploitation agricole sur la commune principale de l'AIOT La cartonnerie 18350 TENDRON.

La référence de votre dossier est A-4-2SHBX2P06 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/01/2024 à 09h51 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **18180003800026**

Organisme : **CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER**

Fonction : **Conseiller**

## Personne morale

N° SIRET **51022519600011**

Raison sociale **EARL LA BRELANDERIE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**NERONDES**

**18350 NERONDES**

## Signataire

Qualité : **Chef d'exploitation**

## Référent

Fonction : **Chef d'exploitation**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Exploitation agricole**

Description des activités :

**Le site est dédié à un élevage de 170 vaches allaitantes Dans les bâtiments, les animaux sont élevés sur des aires paillées. L'effluent généré par l'élevage est du fumier compact pailléux.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

#### La cartonnerie

**18350 TENDRON**

X : 689412

Y : 6653432

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
----------	--------	-----------------------	-----------------	--------	------------

2101	2101-3	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches <sub>D</sub> 170 u
------	--------	--	--

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**L'élevage des bovins génère du fumier compact pailleux qui sera épandu sur des parcelles agricoles. Le fumier apportera des éléments fertilisants qui seront utilisés par les plantes en respectant leur besoin.**

<b>Pacage</b>	<b>Nom exploitant</b>	<b>Numéro îlot</b>
018161792	EARL LA BRELANDERIE	7
018161792	EARL LA BRELANDERIE	10
018161792	EARL LA BRELANDERIE	11
018161792	EARL LA BRELANDERIE	12
018161792	EARL LA BRELANDERIE	13
018161792	EARL LA BRELANDERIE	14
018161792	EARL LA BRELANDERIE	18
018161792	EARL LA BRELANDERIE	19
018004896	SCEA LA MOLEE	1
018004896	SCEA LA MOLEE	2
018004896	SCEA LA MOLEE	3
018004896	SCEA LA MOLEE	4
018004896	SCEA LA MOLEE	7
018004896	SCEA LA MOLEE	8
018004896	SCEA LA MOLEE	10

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **367**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **14886**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **12711**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **2175**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **14886**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **4**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets générés par l'exploitation sont : les ficelles et filets des ballots de paille et foin, flacon de médicaments vides ou usagés, bidon de produits phytosanitaires. Ces déchets sont traités dans des filières dédiés.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserve d'eau de 120 m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Une réserve d'eau de 120 m3 est en cours de construction à côté des bâtiments de l'exploitation.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)